



inFOs

octobre
2015

Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie
Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité

Le MEDDE lâche la sécurité routière au Ministère de l'Intérieur

Après le SIDSIC et les activités comptables, le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie vient d'accepter le transfert (encore !) d'une de ses missions exercées dans les services déconcentrés à savoir maintenant la sécurité routière.

C'est par un simple point d'information vu durant le Comité Technique Ministériel du 3 septembre, que les organisations syndicales ont pris connaissance du relevé de décisions signé le 20 juillet entre le secrétaire général du MEDDE, monsieur ROL-TANGUY, et le secrétaire général du Ministère de l'intérieur, monsieur Denis ROBIN ([Relevé de décisions](#)). **Belle leçon de reconnaissance professionnelle et de dialogue social !**

Sans entrer dans les détails, **le document de principe précise le rétro-transfert intégral sur deux ans en gestion 2016 et 2017 de l'ensemble des effectifs « métiers » et « support »** sans pour autant s'avancer sur les modalités de bascule de la gestion des agents ainsi transférés.

Ainsi, il s'agit de 611 ETP auxquels s'ajoutent 19 ETP pour les emplois des fonctions support, une véritable saignée, une de plus pour les services déconcentrés !

Force Ouvrière dénonce tant la méthode que l'abandon des agents exerçant sur ces fonctions, livrés à ce jour à eux-mêmes. Ces transferts ne seront pas sans conséquence sur leur évolution de carrière, à l'exemple des propositions pour les promotions ou plus simplement leur position statutaire.

Et ce n'est certainement pas l'absence à ce jour d'informations de la part de l'administration qui devrait les rassurer...

BULLETIN D'ADHÉSION

Désormais, la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt en lieu et place de la réduction d'impôt sur les cotisations. Ainsi, tous les salariés, même non imposables, bénéficient de ce crédit d'impôt pour les cotisations syndicales à hauteur de 66%. Alors, n'hésitez plus ! **Pour défendre vos intérêts et le service public, rejoignez FORCE OUVRIÈRE.**

Je souhaite adhérer au syndicat Force Ouvrière.

NOM :

PRÉNOM :

GRADE :

INM :

SERVICE :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

Date et signature :

